



## ATELIERS DU MERCREDI APRES-MIDI



### REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

L'accueil du mercredi après-midi est organisé pour tous les enfants de 3 à 12 ans qui fréquentent une école fondamentale de l'entité de Sprimont dans un accueil centralisé : **Ecole communale du Centre, Place J. Wauters, 15 – 4140 Sprimont.**

Cet accueil est réservé aux enfants de 3 à 12 ans.

L'accueil est encadré par :

- Christelle Flagothier
- Christiane Richard
- Joëlle Delmay
- Annick Detaille
- Josée Bodson
- Béatrice Chaumont

Les enfants sont acheminés à l'aide des bus communaux jusqu'au lieu de l'accueil centralisé.

Les déplacements sont encadrés par un membre du personnel du service d'accueil extrascolaire communal.

La durée des déplacements n'excède pas 30 minutes.

Seul le trajet « aller » est assuré par les bus communaux, les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) sur le site de l'accueil centralisé (Sprimont).

La **participation est fixée à 3.00€ par mercredi** (+supplément éventuel si excursion). Ce montant sera facturé au même titre que les garderies scolaires.

Le mercredi après-midi se distingue par son organisation en ateliers et son emploi du temps structuré comme suit :

- jusque 14h : repas et temps libres
- de 14h à 16h : activités par ateliers
- de 16h à 16h30 : goûter
- de 16h30 à 17h30 : temps libres

Les enfants sont inscrits préalablement à l'aide du talon d'inscription joint au programme trimestriel d'activités.

Seuls les enfants inscrits seront accueillis (sauf circonstances exceptionnelles communiquées à la direction de l'école).

*Toute absence non justifiée sera facturée.*

Les enfants qui participent aux ateliers du mercredi s'inscrivent pour toute la durée de ceux-ci c'est-à-dire pas de départ avant 16h00.

Des ateliers diversifiés seront proposés : ateliers culinaires, ateliers créatifs, jeux d'intérieur et d'extérieur, excursions,...